



PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE N° 21

Réunion du Lundi 7 Janvier 2019 à 10 heures

Présidence : TERCIER Pierre

Présents : CHASLE Pierre, LEFEBVRE Alain, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, RAFAILAC Jackie, ROMIEN Sophie

INTEMPERIES - RAPPEL

La Commission Sportive demande aux clubs dont l'arrêté municipal pour terrain impraticable n'a pas été transmis dans les délais au Secrétariat du District, de bien **vouloir établir une FMI signée des deux capitaines et de l'arbitre** et de compléter la raison pour laquelle le match n'a pas eu lieu (exemple : non joué - terrain impraticable). Cette FMI est à transmettre dans les délais auprès du District.

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 19 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – AMENDES ADMINISTRATIVES :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements liés à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 7 janvier 2019

3 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

4 – RENCONTRES NON DEROULEES :

La Commission fixe les dates des matchs non déroulés à ce jour.

Départemental 3 Poule C

- STE CATHERINE 1 c/ BERRY TOURAINE 1 à jouer le Dimanche 13 Janvier 2019
- VILLEPERDUE 1 c/ ESVRES SUR INDRE 1 à jouer le Dimanche 13 Janvier 2019

Départemental 4 Poule A

- NAZELLES NEGRON 1 c/ AMBOISE AC 3 à jouer le Dimanche 3 Février 2019

Départemental 4 Poule B

- BRIDORE-VERNEUIL 1 c/ VAL DE CHER 37 FC 3 à jouer le Dimanche 3 Février 2019

Départemental 4 Poule D

- ST NICOLAS DE BOURGUEIL 1 c/ GIZEUX ES 1 à jouer le Dimanche 13 Janvier 2019
- LIGNIERES US 2 c/ ANCHE AS 2 à jouer le Dimanche 13 Janvier 2019

Départemental 5 Poule C

- ESVRES SUR INDRE 3 c/ ST NICOLAS DE BOURGUEIL 2 à jouer le Dimanche 3 Février 2019

Les clubs doivent consulter les nouvelles dates de rencontre sur le site internet du district.

La Commission gèle, à la demande des clubs ou date limite de jeu dépassée, les rencontres suivantes :

Rencontres du 22/12/2018

- U15 Brassage Masse Poule A – LUYNES*entente 1 c/ ST AVERTIN 1
- U15 Brassage Masse Poule D – ESVRES/INDRE*entente 1 c/ LUYNES 2
- U13 Brassage Elite Poule B – VALLEE VERTE 1 c/ VERETZ AZAY LARCAY 1
- U13 Masse Niveau 2 Poule D – ESVRES/INDRE 2 c/ AVOINE O. CHINON*entente 3
- U13 Masse Niveau 2 Poule E – VALLEE VERTE 2 c/ AMBOISE 3

Rencontres du 05/01/2019

- U15 Brassage Elite Poule A – AVOINE O. CHINON C. 1 c/ DESCARTES*entente 1
- U15 Brassage Masse Poule D – ESVRES/INDRE*entente 1 c/ TOURS SUD AS 1
- U13 Masse Niveau 1 Poule A – NOTRE DAME D'OE 1 c/ LANGEAIS CINQ MARS F. 1
- U13 Masse Niveau 1 Poule B – NAZELLES NEGRON*entente 1 c/ VOUVRAY*entente 1
- U13 Masse Niveau 2 Poule C – ST NICOLAS DE BOURGUEIL 1 c/ ST EPAIN*entente 1
- U13 Masse Niveau 2 Poule E – NAZELLES NEGRON*entente 2 c/ VEIGNE*entente 1
- U13 Masse Niveau 2 Poule F – CROIX EN TOURAINE 2 c/ ST PIERRE DES CORPS 3
- U13 Masse Niveau 2 Poule F – MONTREUIL FC 1 c/ VILLEDOMER AS 1

Fin de séance à 17 heures

Prochaine réunion le Mercredi 9 Janvier 2019 à 10 heures.

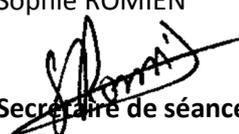
A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Toutes les décisions prises par la Commission sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pierre TERCIER


Président de séance

Sophie ROMIEN


Secrétaire de séance